

Département de
MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement de TOUL
Canton Le Nord-Toulois

Commune de LIVERDUN

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-six janvier, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h00 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Sébastien DOSÉ, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes DOSÉ, GUENSER, JACQUOT-HECK, CARNEIRO-JOLY, BERNARDO, GARTISSER, ROUGIEUX, CLÉMENT-DILLMANN, FESTOR, DE BIASI, WAGNER, PAUL, LIMOSIN, STAUFFER, CAMPESE, VENNEN, CALZUOLA, DURR, BECK et LOCTIN.

NOMBRE

de conseillers : 29

Étaient absents excusés : MM. et Mmes DONNOT, BARAILLÉ, GEIGER, DIDIER, NINISSE, GODOT, BARAD et MOREL

de présents : 20

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : M. DONNOT à M. LIMOSIN, Mme BARAILLÉ à Mme GUENSER, M. GEIGER à M. JACQUOT-HECK, Mme DIDIER à M. DE BIASI, Mme NINISSE à M. DOSÉ, Mme GODOT à M. LOCTIN, Mme BARAD à M. BECK et Mme MOREL à M. DOSÉ

de votants : 28

Un scrutin a eu lieu, Mme Catherine PAUL a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 19 janvier 2022, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 28 janvier 2022 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 28 janvier 2022, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2022/01/0

0 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2021

5 – Institutions et vie politique

5.2 – Fonctionnement des assemblées

Rapporteur : Sébastien DOSÉ

Le compte-rendu du conseil municipal du 15 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 27 janvier 2022

Le maire,

Sébastien DOSÉ



Département de
MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement de TOUL
Canton Le Nord-Toulois

Commune de LIVERDUN

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-six janvier, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h00 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Sébastien DOSÉ, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes DOSÉ, GUENSER, JACQUOT-HECK, CARNEIRO-JOLY, BERNARDO, GARTISSER, ROUGIEUX, CLÉMENT-DILLMANN, FESTOR, DE BIASI, WAGNER, PAUL, LIMOSIN, STAUFFER, CAMPESE, VENNER, CALZUOLA, DURR, BECK et LOCTIN.

NOMBRE

de conseillers : 29

Étaient absents excusés : MM. et Mmes DONNOT, BARAILLÉ, GEIGER, DIDIER, NINISSE, GODOT, BARAD et MOREL

de présents : 20

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : M. DONNOT à M. LIMOSIN, Mme BARAILLÉ à Mme GUENSER, M. GEIGER à M. JACQUOT-HECK, Mme DIDIER à M. DE BIASI, Mme NINISSE à M. DOSÉ, Mme GODOT à M. LOCTIN, Mme BARAD à M. BECK et Mme MOREL à M. DOSÉ

de votants : 28

Un scrutin a eu lieu, Mme Catherine PAUL a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 19 janvier 2022, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 28 janvier 2022 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 28 janvier 2022, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2022/01/1

1 – AVENANT N°1 À LA CONVENTION D'ÉTUDES ET DE MISSIONS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE – COMMUNE / EPFGE

9 – Autres domaines de compétence

9.1 – Autres domaines de compétence des communes

Rapporteur : Sébastien DOSÉ

Monsieur DOSÉ, maire, rappelle au conseil municipal que les travaux de requalification de la friche Lerebourg sont portés par la commune et l'EPFGE (établissement public foncier Grand-Est), au titre de la politique de traitement des friches, par le biais de conventions de partenariat différenciées. Une de ces conventions concerne l'enveloppe relative aux études et missions de maîtrise d'œuvre, qui arrivera à expiration en février 2022, avant la fin des travaux, d'où la nécessité de la prolonger.

L'EPFGE propose donc un avenant à ladite convention qui repoussera son délai de validité au 05/02/2025.

C'est pourquoi :

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE d'accepter la proposition de l'EPFGE de prolonger jusqu'au 05/02/2025 la convention d'études et missions de maîtrise d'œuvre établie entre l'EPFGE et la commune dans le cadre des travaux de requalification de la friche Lerebourg.

DÉCIDE de donner tous pouvoirs au maire pour signer l'avenant n°1 à la convention du 20/02/2018 n°P09RD40H060, joint en annexe.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 27 janvier 2022

Le maire,

Sébastien DOSÉ



Département de
MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement de TOUL
Canton Le Nord-Toulois

Commune de LIVERDUN

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-six janvier, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h00 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Sébastien DOSÉ, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes DOSÉ, GUENSER, JACQUOT-HECK, CARNEIRO-JOLY, BERNARDO, GARTISSER, ROUGIEUX, CLÉMENT-DILLMANN, FESTOR, DE BIASI, WAGNER, PAUL, LIMOSIN, STAUFFER, CAMPESE, VENNEN, CALZUOLA, DURR, BECK et LOCTIN.

NOMBRE

de conseillers : 29

Étaient absents excusés : MM. et Mmes DONNOT, BARAILLÉ, GEIGER, DIDIER, NINISSE, GODOT, BARAD et MOREL

de présents : 20

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : M. DONNOT à M. LIMOSIN, Mme BARAILLÉ à Mme GUENSER, M. GEIGER à M. JACQUOT-HECK, Mme DIDIER à M. DE BIASI, Mme NINISSE à M. DOSÉ, Mme GODOT à M. LOCTIN, Mme BARAD à M. BECK et Mme MOREL à M. DOSÉ

de votants : 28

Un scrutin a eu lieu, Mme Catherine PAUL a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 19 janvier 2022, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 28 janvier 2022 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 28 janvier 2022, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N° 2022/01/2

2 – ABATTAGE D'ARBRES ROUTE DE SAIZERAIS – CONVENTION AVEC DES PROPRIÉTAIRES PRIVÉS

3 – Domaine et patrimoine

3.1 – Acquisition

Rapporteur : Sébastien DOSÉ

Monsieur DOSÉ, maire, rappelle qu'en date du 17 septembre 2021, deux arbres sont tombés sur la route de Saizerais, l'un provoquant un accident de la route.

Dès l'incident, la commune a procédé à la sécurisation en urgence des 2 arbres. Dans la semaine qui a suivi, la commune a fait abattre les arbres les plus dangereux et faciles à abattre, en se référant au diagnostic réalisé par la société ApiTrees spécialisée en la matière. Le 29 septembre, en se basant sur le même diagnostic, la commune a fait abattre à ses frais par une société spécialisée les arbres les plus dangereux mais difficiles à traiter car nécessitant de gros moyens mécaniques.

Toutefois, le diagnostic en question indique que 59 arbres doivent être abattus rapidement c'est-à-dire dans un délai d'un an à compter de juin 2021. Parmi ces arbres, 53 appartiennent à des propriétaires privés.

De plus, ledit diagnostic préconise l'abattage de 58 arbres avant 2024, dont 52 appartiennent à des propriétaires privés.

La commune fera son affaire des arbres lui appartenant. Toutefois, pour faciliter la réalisation des travaux relevant de propriétaires privés, qui seraient responsables en cas d'accident provoqué par un arbre leur appartenant, et en réduire le coût grâce à des effets d'échelle, le maire propose au conseil municipal un partenariat commune / propriétaires privés consacré par les dispositions de la convention jointe en annexe :

- La commune fait réaliser les travaux chez les propriétaires privés acceptant la convention en même temps que ceux sur les propriétés communales, et paie l'entreprise.
- Les propriétaires remboursent la commune des frais relatifs à leurs arbres.

Il ajoute que certains propriétaires ont souhaité réaliser eux-mêmes les travaux et que d'autres ont proposé de céder leur parcelle à la commune.

Il précise enfin que les propriétaires refusant la convention mais aussi la réalisation des travaux seront mis en demeure.

C'est pourquoi :

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE d'autoriser le maire à signer la convention jointe en annexe.

Pour extrait certifié conforme,
Liverdun, le 27 janvier 2022

Le maire,

Sébastien DOSÉ



Département de
MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement de TOUL
Canton Le Nord-Toulois

Commune de LIVERDUN

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-six janvier, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h00 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Sébastien DOSÉ, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes DOSÉ, GUENSER, JACQUOT-HECK, CARNEIRO-JOLY, BERNARDO, GARTISSER, ROUGIEUX, CLÉMENT-DILLMANN, FESTOR, DE BIASI, WAGNER, PAUL, LIMOSIN, STAUFFER, CAMPESE, VENNER, CALZUOLA, DURR, BECK et LOCTIN.

NOMBRE

de conseillers : 29

Étaient absents excusés : MM. et Mmes DONNOT, BARAILLÉ, GEIGER, DIDIER, NINISSE, GODOT, BARAD et MOREL

de présents : 20

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : M. DONNOT à M. LIMOSIN, Mme BARAILLÉ à Mme GUENSER, M. GEIGER à M. JACQUOT-HECK, Mme DIDIER à M. DE BIASI, Mme NINISSE à M. DOSÉ, Mme GODOT à M. LOCTIN, Mme BARAD à M. BECK et Mme MOREL à M. DOSÉ

de votants : 28

Un scrutin a eu lieu, Mme Catherine PAUL a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 19 janvier 2022, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 28 janvier 2022 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 28 janvier 2022, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2022/01/3

3 – ACQUISITION DES PARCELLES BI 56 ET BI 49 À TITRE GRATUIT

3 – Domaine et patrimoine

3.1 – Acquisition

Rapporteur : Sébastien DOSÉ

Monsieur DOSÉ, maire, expose au conseil municipal que des propriétaires de parcelles situées au lieudit « les Vaux », dans le talus surplombant la route de Saizerais, proposent la cession à titre gratuit à la commune. Il s'agit :

- Des copropriétaires de la parcelle BI 56, d'une contenance de 1.281 m² ;
- Des propriétaires de la parcelle BI 49, d'une contenance de 1.475 m².

Il rappelle que la commune a accepté des propositions identiques par le passé, afin notamment d'optimiser la gestion particulièrement complexe de ces terrains situés sous le rempart de la cité médiévale.

Il précise qu'il est inutile de faire borner ces parcelles en raison de l'existence de limites visibles (muret, rempart) et propose de solliciter Me PERSON, notaire de la commune, pour la rédaction des actes d'acquisition.

C'est pourquoi :

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE d'accepter l'acquisition à titre gratuit par la commune :

- de la parcelle BI 56 d'une contenance de 1.281 m²,
- de la parcelle BI 49, d'une contenance de 1.475 m²,

toutes deux situées au lieudit « les Vaux ».

PRÉCISE que ces acquisitions sont réalisées dans le cadre de la gestion du patrimoine privé de la commune.

DÉCIDE de donner tous pouvoirs au maire pour régulariser les actes authentiques d'acquisition.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 27 janvier 2022

Le maire,

Sébastien DOSÉ



Département de
MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement de TOUL
Canton Le Nord-Toulois

Commune de LIVERDUN

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-six janvier, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h00 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Sébastien DOSÉ, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes DOSÉ, GUENSER, JACQUOT-HECK, CARNEIRO-JOLY, BERNARDO, GARTISSER, ROUGIEUX, CLÉMENT-DILLMANN, FESTOR, DE BIASI, WAGNER, PAUL, LIMOSIN, STAUFFER, CAMPESE, VENNER, CALZUOLA, DURR, BECK et LOCTIN.

NOMBRE

de conseillers : 29

Étaient absents excusés : MM. et Mmes DONNOT, BARAILLÉ, GEIGER, DIDIER, NINISSE, GODOT, BARAD et MOREL

de présents : 20

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : M. DONNOT à M. LIMOSIN, Mme BARAILLÉ à Mme GUENSER, M. GEIGER à M. JACQUOT-HECK, Mme DIDIER à M. DE BIASI, Mme NINISSE à M. DOSÉ, Mme GODOT à M. LOCTIN, Mme BARAD à M. BECK et Mme MOREL à M. DOSÉ

de votants : 28

Un scrutin a eu lieu, Mme Catherine PAUL a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 19 janvier 2022, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 28 janvier 2022 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 28 janvier 2022, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2022/01/4

4 – TRAVAUX DE RÉNOVATION DU GROUPE SCOLAIRE PROVENCE - CHAMPAGNE – APPROBATION DU PROGRAMME ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

7 – Finances locales

7.5 – Subventions

Rapporteur : Sébastien DOSÉ

Monsieur DOSÉ, maire, rappelle que le groupe scolaire Provence – Champagne, de conception ancienne, n'a jamais fait l'objet d'une rénovation lourde. Seuls l'entretien courant et la réfection de sanitaires ont été effectués.

De plus, les consommations énergétiques de cet ensemble de bâtiments sont trop importantes. L'isolation des murs est quasi-inexistante. La toiture n'est pas isolée. Les fenêtres sont en partie hors d'âge. Il est urgent d'agir et d'éviter des déperditions énergétiques inacceptables dans le contexte actuel.

Aussi, ces bâtiments nécessitent-ils de lourds travaux.

Une mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée en juin 2021 au groupement ACCESMETRIE / INGEMETRIE / AD'3E. Cette mission comporte un audit énergétique tel que défini par le cahier des charges « Climaxion », élaboré par la région Grand Est et l'ADEME, ainsi qu'un diagnostic de l'état général des bâtiments.

Les résultats de cette mission ont été transmis dans une version provisoire en août 2021, puis ont fait l'objet de plusieurs discussions avec les utilisateurs des locaux. Finalement, une version définitive des différents scénarios envisageables a été remise à la fin de l'année 2021.

Ces résultats d'études font état de plusieurs éléments :

École élémentaire Provence :

- ☐ État général assez vétuste.
- ☐ Niveau d'isolation globalement faible :
 - Murs extérieurs non isolés.
 - Menuiseries dans un état de vétusté avancé avec des déperditions thermiques importantes.
- ☐ Revêtements de sol et peinture dégradés.
- ☐ Plusieurs non-conformités PMR recensées.
- ☐ Manque d'espaces de stockage.

École maternelle Champagne :

- ☐ État général moyen.
- ☐ Menuiseries dans un bon état général.
- ☐ Isolation thermique moyenne.
- ☐ Revêtements de sol et peinture dégradés dans les salles de classes, les couloirs et la partie administrative.
- ☐ Quelques problèmes d'agencement.

Le coût de la rénovation totale du groupe scolaire, c'est-à-dire sa remise à neuf intégrant une forte dominante thermique, dépasserait les 3.300.000 € TTC, ce qui est au-delà des capacités financières de la commune.

Il est donc proposé au conseil municipal de procéder à la rénovation complète de l'école élémentaire Provence, qui est la plus dégradée, et de commencer par se concentrer sur les déperditions thermiques et sur la réduction des consommations énergétiques de l'école maternelle Champagne.

Dans ces conditions, le coût de l'opération s'élèverait à 2.067.343 € TTC.

Les objectifs de l'opération proposée sont les suivants :

- Concevoir un ensemble respectueux de l'environnement au sens large du terme.
- Répondre au mieux aux attentes des usagers (enseignants et agents territoriaux, parents et bien sûr enfants).
- Traiter particulièrement toutes les notions de confort : visuel, acoustique, thermique et santé (qualité des matériaux et de l'air).
- Adapter le projet aux exigences réglementaires et aux contraintes relatives à l'enfance et la petite enfance.
- Réaliser un projet économe en raisonnant en coût global avec anticipation sur l'opération des coûts de fonctionnement futurs.
- Répondre aux normes environnementales, dans le cadre des engagements de la commune en faveur du respect de l'environnement et de la lutte contre le réchauffement climatique.
- Réduire les coûts de fonctionnement.

Ce projet aura un impact positif sur l'environnement :

- Suppression des gaspillages d'énergie.
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le détail des travaux et études est le suivant :

Coût prévisionnel	Ecole élémentaire Provence	Ecole maternelle Champagne	Total HT	Tx. de T.V.A.	Total T.T.C.	dont T.V.A.
	Montant HT	Montant HT				
Rénovation du bâtiment						
Grillages et clôtures	20 150 €		20 150 €	20,00%	24 180 €	4 030 €
Réfection des enrobés de la cour	5 400 €		5 400 €	20,00%	6 480 €	1 080 €
Végétalisation de la cour et mobilier	7 300 €		7 300 €	20,00%	8 760 €	1 460 €
Peinture extérieure	20 600 €		20 600 €	20,00%	24 720 €	4 120 €
Réfection des sols, plafonds et isolation phonique	720 250 €		720 250 €	20,00%	864 300 €	144 050 €
Mise en place d'un sas d'entrée (périscolaire)	11 000 €		11 000 €	20,00%	13 200 €	2 200 €
Sanitaire PMR	7 140 €		7 140 €	20,00%	8 568 €	1 428 €
Mise en conformité PMR	15 000 €		15 000 €	20,00%	18 000 €	3 000 €
Aléas (10 %)	80 684 €		80 684 €	20,00%	96 821 €	16 137 €
Sous-total	887 524 €	- €	887 524 €		1 065 029 €	177 505 €
Amélioration des performances énergétiques						
	élémentaire	maternelle	Total HT	Tx. de T.V.A.	Total T.T.C.	dont T.V.A.
Amélioration de l'éclairage intérieur (dont électricité)	74 130 €	11 000 €	85 130 €	20,00%	102 156 €	17 026 €
Remplacement des menuiseries	41 715 €		41 715 €	20,00%	50 058 €	8 343 €
Horloge ventilation	400 €	400 €	800 €	20,00%	960 €	160 €
Isolation extérieure	100 000 €	62 000 €	162 000 €	20,00%	194 400 €	32 400 €
Isolation et remplacement des faux-plafonds	101 000 €		101 000 €	20,00%	121 200 €	20 200 €
Isolation toiture terrasse		45 000 €	45 000 €	20,00%	54 000 €	9 000 €
Aléas (10 %)	31 725 €	11 840 €	43 565 €	20,00%	52 277 €	8 713 €
Sous-total	348 970 €	130 240 €	479 210 €		575 051 €	95 842 €
TOTAL TRAVAUX	1 236 494 €	130 240 €	1 366 734 €		1 640 080 €	273 347 €
HONORAIRES ET CHARGES DIVERSES						
	élémentaire	maternelle	Total HT	Tx. de T.V.A.	Total T.T.C.	dont T.V.A.
AMO (mission en cours)	9 300 €	9 300 €	18 600 €	20,00%	22 320 €	3 720 €
Maîtrise d'œuvre (12 % des travaux hors aléas)	134 890 €	14 208 €	149 098 €	20,00%	178 918 €	29 820 €
Contrôle technique (2 % des travaux hors aléas)	22 480 €	2 368 €	24 848 €	20,00%	29 818 €	4 970 €
CSPS (1,5 % des travaux hors aléas)	16 860 €	1 776 €	18 636 €	20,00%	22 363 €	3 727 €
Publicité	1 809 €	191 €	2 000 €	20,00%	2 400 €	400 €
DPE, DTA	10 000 €	10 000 €	20 000 €	20,00%	24 000 €	4 000 €
Location de préfabriqués	112 500 €		112 500 €	20,00%	135 000 €	22 500 €
Autres frais divers - aléas sur honoraires (3 % des hon.)	9 235 €	1 135 €	10 370 €	20,00%	12 445 €	2 074 €
TOTAL HONORAIRES ET CHARGES DIVERSES	317 075 €	38 978 €	356 053 €		427 263 €	71 211 €
	élémentaire	maternelle	Total HT	T.V.A.	Total T.T.C.	
PRIX DE REVIENT TOTAL :	1 553 568 €	169 218 €	1 722 786 €	344 557 €	2 067 343 €	

Le planning de l'opération est le suivant :

- Approbation du programme de l'opération par le conseil municipal lors de cette séance.
- Rédaction DCE maîtrise d'œuvre Jusqu'à fin février 2022.
- Consultation pour un maître d'œuvre Jusqu'à fin mars 2022.
- Analyse des offres Jusqu'à fin avril 2022.
- Notification du marché de maîtrise d'œuvre Début mai 2022.

- Élaboration de l'APS	Mai – juin 2022.
- APD - Dépôt du permis de construire, échanges et validation	Jusqu'à fin septembre 2022.
- Élaboration du DCE travaux	Novembre 2022.
- Consultation pour les travaux	Décembre 2022.
- Obtention du permis de construire	Décembre 2022.

Ainsi, les travaux pourraient commencer à partir des vacances de février 2023.

Il convient, pour assurer une partie du financement de ces travaux, d'autoriser le maire à solliciter :

- une subvention de l'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) dans le cadre des opérations de construction et rénovation de bâtiments scolaires ou périscolaires (rubrique 3.1), au taux de 30 % et d'un montant maximum ;
- une subvention de l'État au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) dans le cadre de la thématique de la rénovation des bâtiments scolaires, au taux de 40 % et d'un montant maximum ;
- une subvention de la région Grand-Est au titre du dispositif Climaxion ;
- une subvention de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour la végétalisation des cours d'école.

Une subvention sera par ailleurs sollicitée au département de Meurthe-et-Moselle dès que le nouveau dispositif d'aide aux communes sera connu.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le programme de l'opération de travaux de rénovation du groupe scolaire Provence - Champagne, selon le coût prévisionnel ci-dessus et le plan de financement suivant, établi en prenant en compte les subventions sollicitées à un montant maximum :

SUBVENTIONS ESPEREES	Ecole		Total subvention	Remarques
	élémentaire	maternelle		
Etat (DSIL)	621 427 €	67 687 €	689 114 €	40 % sans plafond - Montant maximum
Conseil départemental (CTS)			- €	En attente dispositif du 2022 - 2025
Conseil régional (Climaxion sur AMO)	750 €	750 €	1 500 €	750 € par bâtiment
Conseil régional (Climaxion sur travaux)	48 330 €	34 740 €	83 070 €	
Etat (DETR)	466 070 €	50 765 €	516 836 €	30 % sans plafond - Montant maximum
Agence de l'eau	4 380 €	- €	4 380 €	60 % plafonné à 150 €/m² pour la végétalisation
Certificat d'économie d'énergie	22 644 €	11 956 €	34 600 €	
TOTAL SUBVENTIONS	1 163 602 €	165 899 €	1 329 500 €	77,2%
FCTVA (16,404 % du TTC)	305 817 €	33 310 €	339 127 €	19,7%
FONDS PROPRES	4 863 €	3 853 €	8 716 €	0,5%
EMPRUNTS	390 000 €	- €	390 000 €	22,6%
TOTAL DU FINANCEMENT	1 864 282 €	203 061 €	2 067 343 €	

du coût global HT

S'ENGAGE à ouvrir les crédits nécessaires aux budgets 2022 et 2023.

SOLLICITE une subvention de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) dans le cadre des opérations de construction et rénovation de bâtiments scolaires ou périscolaires (rubrique 3.1), au taux de 30 % et d'un montant maximum soit 516.836 €.

SOLLICITE une subvention de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) dans le cadre de la thématique de la rénovation des bâtiments scolaires, au taux de 40 % et d'un montant maximum soit 689.114 €.

SOLLICITE une subvention de la région Grand-Est au titre du dispositif Climaxion ;

SOLLICITE une subvention de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour la végétalisation des cours d'école ;

AUTORISE le maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs aux demandes de subventions susvisées ;

S'ENGAGE à maintenir en bon état les biens ainsi subventionnés.

S'ENGAGE à ne pas démarrer les travaux avant l'autorisation des différents financeurs sollicités.

Pour extrait certifié conforme,
Liverdun, le 27 janvier 2022

Le maire,

Sébastien DOSÉ



Département de
MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement de TOUL
Canton Le Nord-Toulois

Commune de LIVERDUN

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-six janvier, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h00 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Sébastien DOSÉ, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes DOSÉ, GUENSER, JACQUOT-HECK, CARNEIRO-JOLY, BERNARDO, GARTISSER, ROUGIEUX, CLÉMENT-DILLMANN, FESTOR, DE BIASI, WAGNER, PAUL, LIMOSIN, STAUFFER, CAMPESE, VENNER, CALZUOLA, DURR, BECK et LOCTIN.

NOMBRE

de conseillers : 29

Étaient absents excusés : MM. et Mmes DONNOT, BARAILLÉ, GEIGER, DIDIER, NINISSE, GODOT, BARAD et MOREL

de présents : 20

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : M. DONNOT à M. LIMOSIN, Mme BARAILLÉ à Mme GUENSER, M. GEIGER à M. JACQUOT-HECK, Mme DIDIER à M. DE BIASI, Mme NINISSE à M. DOSÉ, Mme GODOT à M. LOCTIN, Mme BARAD à M. BECK et Mme MOREL à M. DOSÉ

de votants : 28

Un scrutin a eu lieu, Mme Catherine PAUL a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 19 janvier 2022, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 28 janvier 2022 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 28 janvier 2022, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2022/01/5

5 – VIDÉOPROTECTION DU PARKING ET DE LA HALLE RUE EUGÈNE LEREBOURG – APPROBATION DU PROJET ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

7 – Finances locales

7.5 – Subventions

Rapporteur : Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Monsieur JACQUOT-HECK, adjoint délégué, rappelle au conseil la création d'un parking de 80 places rue Eugène Lerebourg destiné à accueillir les usagers de la gare, de l'espace de loisirs Lerebourg et les habitants de la Grand Rue et plus généralement du village médiéval qui n'ont pas la possibilité de se garer dans leur rue.

Il explique que pour inciter les habitants du village médiéval à utiliser ce parking, qui est excentré, il est nécessaire d'en garantir la sécurité, particulièrement pendant la nuit. Aussi, il propose d'installer un système de vidéoprotection permettant des images précises de nuit, ainsi que la lecture des plaques d'immatriculation.

Il précise que l'installation permettra également de surveiller la halle Lerebourg et son parvis.

Le coût prévisionnel des travaux est le suivant :

TRAVAUX	H.T.	Tx. de T.V.A.	T.T.C.	dont T.V.A.
Installation du système pour le parking	21 030 €	20,00%	25 235 €	4 206 €
Installation du système pour la halle	6 562 €	20,00%	7 874 €	1 312 €
TOTAL TRAVAUX	27 591 €		33 109 €	5 518 €

HONORAIRES ET CHARGES DIVERSES	H.T.	Tx. de T.V.A.	T.T.C.	dont T.V.A.
Maîtrise d'œuvre		20,00%	- €	- €
Contrôle technique		20,00%	- €	- €
CSPS		20,00%	- €	- €
Publicité		20,00%	- €	- €
Frais divers - aléas sur honoraires		20,00%	- €	- €
TOTAL HONORAIRES ET CHARGES DIVERSES	- €		- €	- €

	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
PRIX DE REVIENT TOTAL :	27 591 €	5 518 €	33 109 €

Il convient, pour assurer une partie du financement de ces travaux, d'autoriser le maire à solliciter :

- une subvention de l'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) dans le cadre des travaux de mise en place de système de vidéoprotection (rubrique 5.3), au taux de 30 % ;
- une subvention de la région Grand-Est au titre du développement des usages numériques pour la vidéoprotection, au taux de 50 % ;

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le projet de travaux d'installation d'un système de vidéoprotection du parking et de la halle rue Eugène Lerebourg, selon le coût prévisionnel ci-dessus et le plan de financement suivants :

SUBVENTIONS	
Etat (DSIL)	
Conseil départemental (CTS)	
Conseil régional	13 796 €
État (DETR)	8 277 €
FEDER	- €
TOTAL SUBVENTIONS	22 073 €
FCTVA (16,404 % du TTC)	5 431 €
FONDS PROPRES	5 605 €
EMPRUNTS	- €
TOTAL DU FINANCEMENT	33 109 €

80,0%
19,7%
20,3%

du coût global HT

S'ENGAGE à ouvrir les crédits nécessaires au budget 2022.

PRÉCISE que la dépense sera imputée en section d'investissement du budget communal.

SOLLICITE une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2022 dans le cadre des travaux de mise en place de système de vidéoprotection (rubrique 5.3) pour un montant de 8.277 € soit 30 % du coût HT.

SOLLICITE une subvention de la région Grand-Est au titre du développement des usages numériques pour la vidéoprotection pour un montant de 13.796 € soit 50 % du coût HT.

PRÉCISE que ce projet n'est pas éligible au FIPD (fonds interministériel de prévention de la délinquance) car la sécurisation des parkings ne peut l'être qu'à la condition qu'il s'agisse de sites situés dans une zone de sécurité prioritaire (ZSP).

AUTORISE le maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents en vue de cette obtention.

S'ENGAGE à maintenir en bon état les biens ainsi subventionnés.

S'ENGAGE à ne pas démarrer les travaux avant l'autorisation de la préfecture et de la région Grand-Est.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 27 janvier 2022

Le maire,



Sébastien DOSÉ

Département de
MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement de TOUL
Canton Le Nord-Toulois

Commune de LIVERDUN

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-six janvier, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h00 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Sébastien DOSÉ, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes DOSÉ, GUENSER, JACQUOT-HECK, CARNEIRO-JOLY, BERNARDO, GARTISSER, ROUGIEUX, CLÉMENT-DILLMANN, FESTOR, DE BIASI, WAGNER, PAUL, LIMOSIN, STAUFFER, CAMPESE, VENNER, CALZUOLA, DURR, BECK et LOCTIN.

NOMBRE

de conseillers : 29

Étaient absents excusés : MM. et Mmes DONNOT, BARAILLÉ, GEIGER, DIDIER, NINISSE, GODOT, BARAD et MOREL

de présents : 20

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : M. DONNOT à M. LIMOSIN, Mme BARAILLÉ à Mme GUENSER, M. GEIGER à M. JACQUOT-HECK, Mme DIDIER à M. DE BIASI, Mme NINISSE à M. DOSÉ, Mme GODOT à M. LOCTIN, Mme BARAD à M. BECK et Mme MOREL à M. DOSÉ

de votants : 28

Un scrutin a eu lieu, Mme Catherine PAUL a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 19 janvier 2022, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 28 janvier 2022 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 28 janvier 2022, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2022/01/6

6 – DÉMOLITION D'UNE MAISON EN ETAT D'ABANDON MANIFESTE ROUTE DE POMPEY – APPROBATION DU PROJET ET DEMANDE DE SUBVENTION

7 – Finances locales

7.5 – Subventions

Rapporteur : Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Monsieur JACQUOT-HECK, adjoint délégué, rappelle au conseil que la commune a acquis, par voie d'expropriation, une maison située 225, route de Pompey à Liverdun. Cette maison d'habitation se trouve sur un bien immobilier déclaré insalubre irrémédiable par arrêté préfectoral du 2 mai 2018. Cela signifie qu'elle est depuis cette date interdite définitivement d'habitation et à toute utilisation.

Plusieurs carcasses automobiles ou véhicules utilitaires, des bidons d'huile, des batteries, ainsi que divers déchets (panneaux de bois, palettes en bois, remorque, bidons, abris de fortune, moteurs, tuiles...) ont été retirés par la commune.

Afin de faire cesser définitivement les troubles de voisinage, il est désormais nécessaire de démolir la maison.

Le coût prévisionnel des travaux est le suivant :

TRAVAUX	H.T.	Tx. de T.V.A.	T.T.C.	dont T.V.A.
Travaux tous corps d'état	11 750 €	20,00%	14 100 €	2 350 €
TOTAL TRAVAUX	11 750 €		14 100 €	2 350 €

HONORAIRES ET CHARGES DIVERSES	H.T.	Tx. de T.V.A.	T.T.C.	dont T.V.A.
Maîtrise d'œuvre		20,00%	- €	- €
Contrôle technique		20,00%	- €	- €
CSPS		20,00%	- €	- €
Publicité		20,00%	- €	- €
Frais divers - aléas sur honoraires		20,00%	- €	- €
TOTAL HONORAIRES ET CHARGES DIVERSES	- €		- €	- €

	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
PRIX DE REVENT TOTAL :	11 750 €	2 350 €	14 100 €

Il convient, pour assurer une partie du financement de ces travaux, d'autoriser le maire à solliciter une subvention de l'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) dans le cadre des travaux d'acquisition, démolition et requalification d'un bien vacant, en état d'abandon manifeste, sans maître ou en friche (rubrique 2.2), au taux de 30 %.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le projet de démolition d'une maison en état d'abandon manifeste route de Pompey, selon le coût prévisionnel ci-dessus et le plan de financement suivant :

SUBVENTIONS		
Etat (DSIL)		
Conseil départemental (CTS)		
Conseil régional		
Etat (DETR)	3 525 €	
FEDER	- €	
TOTAL SUBVENTIONS	3 525 €	30,0%
FCTVA (16,404 % du TTC)	2 313 €	19,7%
FONDS PROPRES	8 262 €	70,3%
EMPRUNTS	- €	
TOTAL DU FINANCEMENT	14 100 €	

du coût global HT

S'ENGAGE à ouvrir les crédits nécessaires au budget 2022.

PRÉCISE que la dépense sera imputée en section d'investissement du budget communal.

SOLLICITE une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2022 dans le cadre des travaux d'acquisition, démolition et requalification d'un bien vacant, en état d'abandon manifeste, sans maître ou en friche (rubrique 2.2), pour un montant de 3.525 € soit 30 % du coût HT.

AUTORISE le maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents en vue de cette obtention.

S'ENGAGE à maintenir en bon état les biens ainsi subventionnés.

S'ENGAGE à ne pas démarrer les travaux avant l'autorisation de la préfecture.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 27 janvier 2022

Le maire,

Sébastien DOSÉ



Département de
MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement de TOUL
Canton Le Nord-Toulois

Commune de LIVERDUN

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-six janvier, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h00 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Sébastien DOSÉ, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes DOSÉ, GUENSER, JACQUOT-HECK, CARNEIRO-JOLY, BERNARDO, GARTISSER, ROUGIEUX, CLÉMENT-DILLMANN, FESTOR, DE BIASI, WAGNER, PAUL, LIMOSIN, STAUFFER, CAMPESE, VENNER, CALZUOLA, DURR, BECK et LOCTIN.

NOMBRE

de conseillers : 29

Étaient absents excusés : MM. et Mmes DONNOT, BARAILLÉ, GEIGER, DIDIER, NINISSE, GODOT, BARAD et MOREL

de présents : 20

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : M. DONNOT à M. LIMOSIN, Mme BARAILLÉ à Mme GUENSER, M. GEIGER à M. JACQUOT-HECK, Mme DIDIER à M. DE BIASI, Mme NINISSE à M. DOSÉ, Mme GODOT à M. LOCTIN, Mme BARAD à M. BECK et Mme MOREL à M. DOSÉ

de votants : 28

Un scrutin a eu lieu, Mme Catherine PAUL a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 19 janvier 2022, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 28 janvier 2022 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 28 janvier 2022, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2022/01/7

7 – CONSOLIDATION DU MUR DE SOUTÈNEMENT DU LAVOIR DE LA FLIE – APPROBATION DU PROJET ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

7 – Finances locales

7.5 – Subventions

Rapporteur : Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Monsieur JACQUOT-HECK, adjoint délégué, rappelle au conseil qu'une partie du mur de soutènement du lavoir de la Flie situé Grand Rue, s'est effondré en 2021 après un épisode pluvieux très important.

Afin de sécuriser ledit mur et par conséquent le lavoir lui-même, il est nécessaire de procéder à la réfection de la partie effondrée.

Le coût prévisionnel des travaux est le suivant :

TRAVAUX	H.T.	Tx. de T.V.A.	T.T.C.	dont T.V.A.
Travaux tous corps d'état	25 480 €	20,00%	30 576 €	5 096 €
TOTAL TRAVAUX	25 480 €		30 576 €	5 096 €

HONORAIRES ET CHARGES DIVERSES	H.T.	Tx. de T.V.A.	T.T.C.	dont T.V.A.
Maîtrise d'œuvre		20,00%	- €	- €
Contrôle technique		20,00%	- €	- €
CSPS		20,00%	- €	- €
Publicité		20,00%	- €	- €
Frais divers - aléas sur honoraires		20,00%	- €	- €
TOTAL HONORAIRES ET CHARGES DIVERSES	- €		- €	- €

	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
PRIX DE REVIENT TOTAL :	25 480 €	5 096 €	30 576 €

Il convient, pour assurer une partie du financement de ces travaux, d'autoriser le maire à solliciter :

- une subvention de l'État au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) dans le cadre de la sécurisation des équipements publics, au taux de 30 % ;
- une subvention du département de Meurthe-et-Moselle au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (soutien aux communes fragiles), au taux de 50 % ;

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le projet de consolidation du mur de soutènement du lavoir de la Flie selon le coût prévisionnel ci-dessus et le plan de financement suivant :

SUBVENTIONS		
Etat (DSIL)	7 644 €	
Conseil départemental (CTS)	12 740 €	
Conseil régional		
État (DETR)		
FEDER	- €	
TOTAL SUBVENTIONS	20 384 €	80,0%
FCTVA (16,404 % du TTC)	5 016 €	19,7%
FONDS PROPRES	5 176 €	20,3%
EMPRUNTS	- €	
TOTAL DU FINANCEMENT	30 576 €	

du coût global HT

S'ENGAGE à ouvrir les crédits nécessaires au budget 2022.

PRÉCISE que la dépense sera imputée en section d'investissement du budget communal.

SOLLICITE une subvention de l'Etat au titre de la DSIL 2022 pour un montant de 7.644 € soit 30 % du coût HT.

SOLLICITE une subvention du département de Meurthe-et-Moselle au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (soutien aux communes fragiles), pour un montant de 12.740 € soit 50 % du coût HT.

AUTORISE le maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents en vue de cette obtention.

S'ENGAGE à maintenir en bon état les biens ainsi subventionnés.

S'ENGAGE à ne pas démarrer les travaux avant l'autorisation de la préfecture et du département de Meurthe-et-Moselle.

Pour extrait certifié conforme,

Livrdun, le 27 janvier 2022

Le maire,

 

Sébastien DOSÉ

Département de
MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement de TOUL
Canton Le Nord-Toulois

Commune de LIVERDUN

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-six janvier, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h00 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Sébastien DOSÉ, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes DOSÉ, GUENSER, JACQUOT-HECK, CARNEIRO-JOLY, BERNARDO, GARTISSER, ROUGIEUX, CLÉMENT-DILLMANN, FESTOR, DE BIASI, WAGNER, PAUL, LIMOSIN, STAUFFER, CAMPESE, VENNER, CALZUOLA, DURR, BECK et LOCTIN.

NOMBRE

de conseillers : 29

Étaient absents excusés : MM. et Mmes DONNOT, BARAILLÉ, GEIGER, DIDIER, NINISSE, GODOT, BARAD et MOREL

de présents : 20

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : M. DONNOT à M. LIMOSIN, Mme BARAILLÉ à Mme GUENSER, M. GEIGER à M. JACQUOT-HECK, Mme DIDIER à M. DE BIASI, Mme NINISSE à M. DOSÉ, Mme GODOT à M. LOCTIN, Mme BARAD à M. BECK et Mme MOREL à M. DOSÉ

de votants : 28

Un scrutin a eu lieu, Mme Catherine PAUL a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 19 janvier 2022, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 28 janvier 2022 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 28 janvier 2022, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2022/01/8

8 – PRIMES POUR TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FACADES

7 – Finances locales

7.10 – Divers

Rapporteur : Jean-Pierre DE BIASI

Monsieur DE BIASI, conseiller délégué, informe le conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer concernant l'attribution de primes d'aide au ravalement.

La commission municipale d'aide aux ravalements a examiné le dossier figurant dans le tableau ci-dessous. La facture acquittée a été déposée en mairie par les propriétaires et les travaux ont été constatés par les services de la commune.

Monsieur DE BIASI propose donc au conseil municipal d'accorder le versement de la prime.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE d'accorder le versement de la prime ci-dessous.

Travaux	Nom - Prénom	Adresse travaux	Montant travaux retenu	Montant prime versée
Ravalement	M. A	rue Beethoven	14.120,00 €	1.500,00 €
Total des primes				1.500,00 €

PRÉCISE que les crédits seront ouverts au budget communal 2022.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 27 janvier 2022

Le maire,

Sébastien DOSÉ

